

# *Compte-rendu du Conseil Municipal*

## *Séance du Lundi 10 Septembre 2012 à 21 h*

### **Présents :**

Mesdames GOUTTE, Mesdemoiselles BODEÏ et BERNAUD.

Messieurs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILLAUD, GABORIT, MAREND, MICHEL, PONTACQ, MIGLIORINI et RIVIERE.

### **Absente Excusée :**

Madame HERAUD (pouvoir à Monsieur ODIN).

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

### **1) Rapport de la C.C.B. sur le prix et la qualité du service S.P.A.N.C.**

Madame le Maire indique au Conseil qu'il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2011, lequel a déjà été adopté en Conseil Communautaire. Elle en fournit les principaux éléments. La population concernée par le S.P.A.N.C. est d'environ 4.200 habitants. Le nombre d'installation contrôlée est de 38 interventions sur la conception et de 27 interventions sur la réalisation, le tout sur le neuf. De même, 13 installations ont fait l'objet de 2 interventions sur l'année 2011. Le nombre d'installations contrôlées est de 485 pour l'existant. Le montant de la redevance d'A.N.C. a été fixé comme suit :

- 69,50 € HT, soit 73,32 € TTC pour les installations neuves.
- 48,19 € HT, soit 50,84 € TTC pour les installations existantes. Le coût de la prestation de contrôle et le coût de la facturation pour les usagers qui ne mettent pas leur installation neuve en conformité.
- 77,51 € HT, soit 81,77 € TTC, pour les usagers qui ne procèdent pas au contrôle de réalisation dans l'année qui suit le contrôle de conception.
- 48,19 € HT, soit 50,84 € TTC, en une seule tarification pour les usagers ne disposant pas d'un compteur d'eau spécifique.

Il est rappelé que ce rapport devra être à la disposition du public qui en sera informé par voie d'affichage.

Le Conseil approuve ce rapport à l'unanimité et n'émet aucune réserve ni remarque.

### **2) Boulangerie**

Madame le Maire fournit quelques éléments concernant la boulangerie.

Il a été décidé que la vente du pain pour la cantine scolaire se ferait désormais "en direct" par la boulangerie à la commune et que le Restaurant du Port ne ferait plus l'intermédiaire.

Madame CHAUMONT, gérante de la SARL JOHANN, a pris contact avec la Trésorerie de Blaye afin de trouver un échéancier dans le but de rattraper son retard dans le paiement du loyer commercial dû à la commune. Il s'avère, en effet, que le loyer n'est pas réglé depuis le mois de mars 2012. Après avoir pris des mesures afin de réorganiser son entreprise, elle s'est engagée à verser la somme mensuelle de 986,70 € afin de rattraper ce retard à compter du mois de septembre 2012 soit 657,80 € + 328,70 €, la dette devant donc être apurée d'ici 1 an maximum.

Le Conseil en prend acte et accepte cette proposition.

Monsieur et Madame CHAUMONT ont par ailleurs indiqué qu'ils souhaitaient habiter sur place à la boulangerie à compter du mois d'octobre 2012, cette décision étant, notamment, motivée par la nécessité d'améliorer leur budget personnel. Un simple réaménagement intérieur serait nécessaire avec seulement la pose d'une cloison amovible qu'ils s'engagent à faire eux-mêmes. Le Conseil se montre favorable, à l'unanimité, à cette demande mais souhaite que les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité soient respectées.

Par ailleurs, un avenant au bail commercial d'origine sera réalisé, une attestation d'assurance sera demandée à Monsieur et Madame CHAUMONT et une déclaration spécifique sera effectuée à la compagnie d'assurances de la commune.

Monsieur BOUSSARD suggère que quelques élus de la commission "voirie-bâtiments communaux" soient chargés de se rendre sur place afin de recueillir toutes les précisions techniques sur les aménagements suggérés.

Mademoiselle BODEI indique que Monsieur et Madame CHAUMONT n'ont probablement pas perçu toutes les aides auxquelles ils pouvaient prétendre en s'installant. Elle s'occupe de leur fournir toutes les informations utiles en ce sens.

### **3) Sérénissimes eaux**

Madame le Maire expose avoir rencontré Anne SAFFORE, photographe, qui souhaite organiser une manifestation sur la commune de Plassac consistant en l'implantation de photographies "grands formats" sur des bâches le long de l'estuaire avec des temps de fêtes (musique, littérature, ateliers, contes, etc.). Elle expose les données financières de cette manifestation, détaillant également les diverses aides techniques qui pourraient être assurées par la commune.

Monsieur BOUSSARD regrette de ne pas avoir été informé de ce projet avant cette réunion.

Après discussion, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à ce projet, du fait de son imprécision technique et financière, rappelant qu'il existe diverses associations locales à même de porter de tels projets.

### **4) Révision du S.A.G.E.**

Madame le Maire rappelle au Conseil avoir été informée par la Commission Locale de l'Eau, en mai 2012, du début de la consultation du projet de S.A.G.E. - nappes profondes de Gironde révisé. Il convient désormais d'émettre un avis sur ce projet avant la fin du mois. Le projet est présenté au Conseil à l'aide d'un diaporama. Il y est précisé les objectifs de ce projet ainsi que les actions à mettre en œuvre, notamment en matière de réduction des prélèvements dans les Unités de gestion déficitaires et dans les Zones à risque.

Après avoir pris connaissance du contenu de ce rapport, le Conseil l'approuve, à l'unanimité, n'émettant aucune remarque ni aucune réserve.

### **5) Réhabilitation ancien logement du postier : avenants**

La question est reportée à une prochaine réunion.

### **6) Rapport S.I.E.B. sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Monsieur HILARION présente cette question. Il expose qu'il convient de se prononcer sur ce rapport pour l'exercice 2011 avant le 31 décembre 2012 à la demande du Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais, lequel gère ce service public de l'eau potable. Il fournit au Conseil les principaux éléments contenus dans ce rapport.

37.291 habitants sont concernés par ce service, exploité en affermage, le délégataire étant la société SAUR France selon un contrat expirant le 31 décembre 2017. Le volume d'eau

distribuée est de 2.632.861 m<sup>3</sup>, soit une baisse de 5,28 % par rapport à l'année 2010, ce qui confirme que les souhaits d'économies ont été réalisés. Pour la commune de Plassac, le nombre d'abonnés est passé de 479 à 483. La facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup> s'élevait à 198,37 € au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Elle est de 207,62 € au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (1,73 € le m<sup>3</sup>), soit une augmentation de 4,66 %. (2,85 % pour la variation Exploitant/Collectivité). Monsieur HILARION fournit également toutes les données financières concernant les recettes de la collectivité et de l'exploitant. Il signale enfin que la qualité de l'eau est, en tout point et suivant prélèvements, conforme aux normes exigées en la matière.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2011 est approuvé à l'unanimité. Mademoiselle BERNAUD rappelle toutefois qu'elle ne considère pas normal que l'eau soit parfois "sale" et que des coupures soient réalisées sans information préalable.

Monsieur BRILLAUD rappelle que le prix de l'eau reste bien inférieur aux prix pratiqués dans la plupart des autres régions.

### **7) Rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif**

Monsieur HILARION présente cette question. Il convient, en effet, d'approuver ce rapport pour l'exercice 2011. Il rappelle que ce service est assuré en régie sur la commune de Plassac, l'utilisation d'un personnel communal étant comptabilisé pour 8 heures / semaine. La population desservie est estimée à 590 habitants pour 270 abonnements. Le volume facturé est de 23.729 m<sup>3</sup> pour environ 6.000 m de canalisations. Ce rapport comprend toutes les précisions concernant les capacités d'épuration, les prescriptions de rejet et la quantité de boue. Le prix du service est toujours le même : un forfait de 15 € HT et 1 € HT le m<sup>3</sup> d'eau consommée. Les recettes se sont élevées à 28.432,26 € HT dont 24.382,26 € HT pour la redevance et 4.050,00 € HT pour les abonnements (chiffres 2010). Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le coût du service était de 198,37 € HT pour le service d'eau potable et de 142,32 € HT pour l'assainissement collectif, soit un total de 340,79 € HT. Monsieur HILARION précise, cependant, qu'il convient d'améliorer la gestion patrimoniale du réseau afin de faciliter l'auto-évaluation du service.

Le rapport du service sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif 2011 est approuvé à l'unanimité.

### **8) N.T.I. Conseil: étude téléphonie**

La question est reportée à une prochaine réunion.

### **9) Villa Matilde : présentation du diagnostic du C.A.U.E.**

Monsieur BRILLAUD commente au Conseil le contenu d'un dossier d'aménagement de cette villa en gîte jacquaire réalisé par le C.A.U.E. Des plans sont présentés à l'aide d'un diaporama. Tout en mettant en avant l'intérêt historique et touristique de ce projet, il est relevé dans ce diagnostic les dimensions modestes de la villa (une seule pièce d'environ 20 m<sup>2</sup>) et le mauvais état général de ce bâtiment: maçonnerie dégradée, présence de fissures, etc.). Des travaux importants sont donc à prévoir, ainsi que la réalisation d'une extension, laquelle permettrait de créer des surfaces nouvelles et de renforcer l'édifice. La conclusion de ce rapport est que le coût de cette réhabilitation serait certainement supérieur à une construction neuve. Le coût estimatif des travaux est de 55.000 € HT outre la maîtrise d'œuvre et les divers branchements aux réseaux.

Ce projet, ainsi que l'avenir de ce bâtiment, seront débattus lors de la prochaine réunion de la commission "voirie-bâtiments communaux".

### **10) Aides communales au Ravalement**

Monsieur HILARION signale que les travaux de Monsieur GEDON sont terminés. La somme de 2.000 € (plafond) déjà accordée va pouvoir lui être versée. Monsieur HILARION propose de retenir 2 autres dossiers. Le premier dossier est celui déposé par Monsieur Cyril GRENIER pour des travaux sur son immeuble situé 16, route du Cassard. La somme retenue est de 5.008 € TTC, ce qui entraîne une aide de 751,20 €. Le second dossier est celui déposé par Monsieur Didier BOUE pour des travaux sur son immeuble situé Chemin du Grand Barrail. La somme retenue est de 10.743,87 € TTC, ce qui entraîne une aide de 1.611,58 € mais à imputer sur l'exercice 2013.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le versement de ces 2 aides communales au ravalement pour les sommes de 751,20 € et de 1.611,58 € et mandate Madame le maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens, rappelant que la seconde aide ne sera versée qu'en 2013.

### **11) Rapport d'activités 2011 de la C.C.B.**

Monsieur MICHEL présente ce rapport au Conseil et en fournit les données essentielles.

L'année 2011a été marquée par 2 axes de travail importants: le tourisme, considéré comme un axe stratégique du développement économique, et la santé, avec le projet de maison de santé. L'année 2011 aura vu également la réalisation de 2 équipements "multisports" ainsi que d'importants travaux sur le ponton et au rond-point de Bel Air.

Monsieur MICHEL communique toutes les informations utiles concernant le personnel (105 agents) et la situation économique et financière de la C.C.B. Le budget 2011 de la C.C.B s'établit comme suit: en section de fonctionnement, les dépenses sont de 6.355.973 € et les recettes sont de 6.672.644 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 643.422 € et les recettes sont de 799.040 €. Le résultat cumulé est le suivant: 7.707.968 € en dépenses et 8.453.818 € en recettes.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le rapport d'activités 2011 de la C.C.B.

Mademoiselle BERNAUD regrette que le dossier de la piscine ne soit pas considéré comme prioritaire.

### **12) Demandes de subventions**

Monsieur BERNARD signale au Conseil la nécessité de procéder au changement de 4 fenêtres de toit au musée. Un devis a été établi par la société CHOURY pour un montant de 5.108,30 €. Une subvention dans le cadre du dispositif "village ancien" auprès du Conseil général peut être demandée. De même, d'autres devis seront demandés.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, cette demande de subvention.

Toujours au musée, la pose d'une fenêtre s'impose rapidement. Un devis a été établi par Monsieur SALOME pour un montant de 648,23 € TTC.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux pour la somme sus-indiquée et mandate Madame le Maire pour engager les démarches nécessaires en ce sens.

Concernant le projet d'aménagement du Port, il ne semble pas qu'il soit possible d'obtenir beaucoup d'aides. La possibilité de conclure un nouveau Contrat d'Aménagement de Bourg devra être discutée. Le SMIDDEST pourrait intervenir sur la passerelle en bois mais pas sur le terrain du Port, à proprement parler. Les recherches de subventions se poursuivent donc. Monsieur BERNARD en profite pour signaler que l'architecte du C.A.U.E. a émis quelques réserves sur l'esquisse n°1 retenue par le Conseil et qu'il préfère l'esquisse n°2. Ses remarques devront être prises en compte pour le choix définitif.

### **13) Informations budgétaires, décisions modificatives et dépenses d'investissement**

Monsieur BERNARD présente au Conseil les différents budgets de la Commune avec un "pointage" au 31 août 2012.

Concernant le budget du Port, il n'y a rien de particulier à signaler. Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'engagement de divers travaux de métallerie par l'entreprise A'CMTS pour un montant de 3.645,89 € TTC, suivant devis n° d120703 du 23 juillet 2012. Le budget "Port" présente actuellement un excédent en fonctionnement d'environ 8.000 € et permet donc l'engagement de cette dépense.

Concernant le budget "assainissement", la situation est normale avec un excédent en fonctionnement de 143.192 € et un "déficit" en investissement de 104.954 €. Des travaux de remise en état au lagunage, suite aux dégâts causés par les ragondins, sont indispensables. Monsieur BOUCHER a fait parvenir un devis d'un montant de 1.650 € HT.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'engagement de ces travaux par l'entreprise BOUCHER mais souhaite qu'un délai précis soit imposé à cette entreprise.

Concernant le budget « développement économique », il est caractérisé par un excédent en section de fonctionnement de 3.792,12 € et un "déficit" en investissement de 125.439,94 €. Celui-ci s'explique par l'engagement des travaux du salon de coiffure mais les emprunts correspondants n'ont pas encore été comptabilisés.

Concernant le budget général de la commune, il traduit un "déficit" en investissement de 69.412,45 € en section de fonctionnement. Il est, notamment, à noter une perte d'environ 20.000 € du fait de l'absence de location du logement social depuis plusieurs mois. Les dépenses d'entretien de voirie sont entièrement consommées pour l'année 2012. Le conseil accepte, à l'unanimité, l'achat d'un ordinateur portable pour la Directrice de l'Ecole pour un montant de 429,97 € et l'engagement d'une somme de 3.225 € HT auprès de la société SCREG pour la mise au niveau de regards et le remplacement de tampon sur la RD 669, suivant devis du 28 Août 2012. Ces derniers travaux avaient été confiés à la société EIFFAGE il y a plus de 2 ans mais n'ont jamais été réalisés par cette entreprise.

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil que la date de dépôt des dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a été fixée au 28 décembre 2012.

#### **14) Jugement du Tribunal Administratif**

Madame le Maire informe le Conseil que le jugement rendu par le Tribunal Administratif ayant débouté les consorts BELAUD et GIBERT de leurs demandes de nullité de délibérations du Conseil dans le dossier du « local commercial » a été frappé d'appel par ces derniers. L'affaire sera jugée à nouveau dans quelques mois. Les consorts BELAUD et GIBERT ne semblent pas soulever de nouveaux moyens et rien n'empêche la poursuite des travaux.

Monsieur HILARION demande à Madame le Maire quelques explications sur le contenu d'un mail adressé par elle à Monsieur BELAUD et communiqué dans le cadre de l'instance en cours. Il conteste notamment le fait qu'elle évoque des difficultés apparues en Conseil liées au lien de parenté entre Mademoiselle BOULAY et Messieurs BERNARD et MARENDA, alors que cette question n'a jamais fait débat en Conseil. Madame le Maire répond qu'elle ne pouvait pas passer sous silence les difficultés liées au comportement "incontrôlable" de Monsieur BENARD.

#### **15) Réinstallation du calvaire**

Madame le Maire informe le Conseil que le projet de réinstallation du calvaire de l'Eglise dans le cimetière de la commune est en cours, quelques précisions techniques étant en attente des services du Conseil général.

## **16) Questions diverses**

**Démission adjoint :** Madame le Maire informe le Conseil de la démission de son poste d'adjoint de Monsieur ODIN. Celle-ci n'étant pas encore actée par la Préfecture, la question sera débattue lors du prochain conseil.

**Personnel technique :** Un agent des services techniques a repris son travail après plusieurs semaines d'absence pour raisons de santé, absence ayant beaucoup perturbé le travail du service.

**Acquisition de terrains :** Monsieur DELOCHE, gérant du Château GONTIER a fait savoir qu'il est vendeur des parcelles cadastrées A711, A725 et A1015 d'une superficie totale de 22.849 m<sup>2</sup> pour un montant de 5.027 €, soit 2.200 € l'hectare.

En revanche, Monsieur BERNAUD n'est pas intéressé par la vente de sa parcelle cadastrée A713 d'une contenance de 8.712 m<sup>2</sup> au prix de 1.742 € mais envisagerait de céder une bande terrain nécessaire au projet de piste cyclable.

Enfin, Monsieur JACQUEREAU avait proposé un échange de terrains, ce qui paraît très difficile à concrétiser.

**Ecole :** la rentrée scolaire s'est déroulée normalement, sans aucun problème.

**P.L.U. :** la prochaine réunion aura lieu le 3 octobre 2012 à 9 heures 30. Préalablement, une réunion de travail est fixée au 27 septembre 2012 à 20 heures 30.

**Défense-incendie :** Monsieur BERNARD signale au Conseil qu'un petit incendie s'est déclaré dans le courant du mois de juillet au terrain du Chai. La venue des pompiers a été longue, ces derniers ne possédant pas, à l'évidence, de plan précis de la commune. Il propose d'envoyer, à nouveau, à toutes les administrations un plan détaillé de la commune avec les nouvelles adresses. Par ailleurs, le problème des bâches – incendies doit être abordé à nouveau.

**Maison Saquary :** Monsieur BERNARD propose au Conseil de réfléchir à la question de l'acquisition éventuelle de la maison SAQUARY donnant sur la place du Rey. Monsieur ODIN indique que, dans son pouvoir, Madame HERAUD demandait également que cette question soit abordée. Monsieur MICHEL pense qu'il est important d'avoir la maîtrise sur cette question, l'emplacement de ce bâtiment lui paraissant « stratégique ». La question sera abordée lors de la prochaine réunion de la commission « voirie-bâtiments communaux ».

**Travaux :** Monsieur ODIN remet à chaque élu la fiche détaillant les travaux réalisés par les Services Techniques au cours des mois de juillet et d'août 2012.

**Chemins de randonnées :** Monsieur BRILLAUD remet à chaque élu un projet de documents d'information sur les chemins de randonnées, comprenant 3 promenades (la promenade du Port, la promenade du Brouillon et la promenade de Verdurette), le tout figurant sur un plan n°B. Sont également prévus le chemin de St Jacques de Compostelle, le Chemin de randonnée départemental ainsi que 2 boucles locales, le tout figurant sur un plan n°A. Une diffusion générale devra être réalisée, notamment au musée ou via le site internet de la commune.

**Maisons des associations :** Monsieur BRILLAUD demande que l'on relance la réflexion sur le devenir de ce bâtiment.

**Voirie :** Il a été signalé un problème de rejet des eaux usées au fossé au niveau de chez Madame SOLANA. La question sera étudiée en commission.

**Travaux :** Monsieur RIVIERE demande que l'on envisage un nettoyage des plantations dans les digues entre le Port et le Peyrat ainsi que la coupe d'arbustes gênants dans le bas de la rue Chardonnet. Sur ce dernier point, il lui est répondu que le propriétaire concerné s'est engagé à réaliser les travaux. De même, des panneaux de signalisation sont à redresser dans cette même rue.

**Aire du Four à Chaux :** Monsieur RIVIERE demande que l'on envisage un aménagement de ce terrain, afin notamment de diminuer la poussière.

**Lagunage :** Monsieur RIVIERE demande que l'on dégage les tuyaux situés au lagunage avant les travaux prévus, ces derniers devant être effectués à l'aide d'une pelle mécanique.

**Nettoyage terrain :** Monsieur GABORIT rappelle l'existence d'un terrain en friche au lieu-dit « Lers ». Un rappel au propriétaire a déjà été fait par la Mairie.

**Forge :** Monsieur MIGLIORINI signale l'existence d'un trou dangereux devant ce bâtiment. Un apport de calcaire a été réalisé récemment.

**Journal municipal :** Il doit être distribué avant la fin du mois d'octobre. Les articles doivent être remis au plus vite.

La séance est levée à minuit trente.